

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAINTIENNE DES EFFEC-
TIFS

95 139 DU 9 AVRIL 1994
DECRET N° /MPPRA.DGFP.DLE.H.N.16.

Portant rectificatif au décret n° 91/143/MPPRA.DGFP.DGPCB du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête BAKILA-MOUKOUYOU Jean Bruno.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 11 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 11/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/165 du 9 Mai 1962 du 5 Juillet 1962 fixant le régime des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/165 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la promotion des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/84/EP-ME du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 67/50/EP-ME du 24 Février 1967 réglant les modalités de prise d'effet du point de vue de la solde des nominations, intégrations, reconstructions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304/EP-ME du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 relatif au statut commun des cadres de l'Enseignement ;

D.G.C.F

(/u le décret n° 74/170 du 21 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/165/EP du 5 Juillet 1962 fixant les conditions de nomination des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 91/143/MPPRA.DGFP.DGPCB du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête BAKILA-MOUKOUYOU Jean Bruno ;

(/u la loi n° 13/93 du 12 Mars 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/123 du 24 Juin 1993 portant nomination des Ministres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/122 du 19 Juillet 1993 portant organisation des instances des Ministres ;

(/u le décret n° 2007/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91/142/MTSS.DGFP.DGPCE du 19 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête BAKILA-MOUKOUYOU (Jean-Bruno).

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MAZIKOU (Aimé Hubert), né le 25 Septembre 1961 à Brazzaville, titulaire du CAPEL, Session de 1986, obtenu à l'Université Marien NGOUBI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressé est titularisé exceptionnellenent au titre de l'année 1987 et nommé au 1er échelon de son grade indice 830 pour compter du 05 Octobre 1987 Acc = 1 An.

ARTICLE 4 : Le présent décret ~~qui~~ prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Avril 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,


Général Jacques Joachim YHOMBI OPANGO.-


- Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DME.....	3
DGFP/BST.....	3
D.G.B.....	3
D.G.C.F.....	1
MENRSE.....	2
DPAA/MENRSE.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2./-